



Règlement du concours photo 2020 des Foyers Ruraux de Charente Maritime

Equi déclic

Organisation

Dans le cadre de ses actions d'animation, la Fédération Départementale des Foyers Ruraux 17 organise un concours photographique « **Equi déclic** », suivi d'une exposition des œuvres.

Un concours équitable...

- fait appel à un jury indépendant, majoritairement composé de personnes extérieures à l'organisation.
- respecte le droit d'auteur et ne comporte aucune clause de cession autre que la cession des droits pour la publication du palmarès et la promotion du concours, sur une durée maxi de trois ans.
- n'utilise les images gagnantes que dans le cadre du concours et de sa promotion (info, expo, projection, portfolio, site...), pour présenter le palmarès, avec les noms des auteurs et sans modification.
- ne fait aucun usage des images non gagnantes et ne les aliène en aucune manière.
- prévient individuellement chaque gagnant et rend le palmarès final public.
- ne s'apparente pas à un appel d'offres et ne se substitue pas à une commande.
- ne comporte pas d'obligation d'achat.

Participants

Ce concours est ouvert à **tous les adhérents, photographes amateurs, de tous âges, des foyers ruraux et associations affiliées de Charente Maritime, faisant partie ou non d'une section « photos ».** Et également aux membres des clubs photos proposant régulièrement des ateliers en lien avec les activités d'un foyer rural (associations ou clubs photo partenaires).

Les membres des clubs photos partenaires des foyers ruraux, ne pourront concourir que dans la catégorie « membre de club photo ». En cas d'appartenance à un club, chaque participant concourt à titre individuel.

Photographies

Les foyers ruraux nous avons retenu pour cette deuxième édition, le thème « **portes et passages** ».

Plusieurs catégories sont proposées :

- **Couleur**
- **Noir et blanc**
- **Jeunes (- 18 ans) : en couleur ou en noir et blanc**
- **Membres de club photo : en couleur ou en noir et blanc**

Ne seront acceptées que les photographies sur **papier d'un format 15X21 cm ou 24X30 cm, présentées si possible sous passe-partout ou marie-louise, avec système d'accrochage au dos.**

Chaque participant pourra présenter **au maximum 2 photographies, toutes catégories confondues (1 couleur + 1 noir et blanc OU 2 couleurs OU 2 noir et blanc)**. Les clubs photos pourront présenter **5 photos par club maximum**.

Au dos de chaque photographie, il est indispensable d'inscrire :

- le nom et le prénom de l'auteur
- la catégorie retenue : couleur, noir et blanc, jeune de moins de 18 ans ou membre de club
- le Foyer Rural ou l'association affiliée au Mouvement des foyers ruraux (ou éventuellement le nom du club « photo »)
- si possible, le titre de la photographie

Un bordereau d'envoi reprenant ces informations, et complété par l'adresse postale du participant, devra être joint aux œuvres présentées, voir document ci-après.

Envoi

Les candidats devront faire parvenir à leurs frais, et risques les photographies de leurs choix, à l'adresse postale suivante :

Fédération Départementale des Foyers Ruraux 17
9 rue St Michel
BP 20
17350 ST SAVINIEN S/CHARENTE

La date limite de réception est fixée au **03 mars 2020 au plus tard**.

Les envois seront faits au tarif en vigueur, aucune lettre en recommandé ne sera acceptée.

Les participants devront s'assurer que **toutes les autorisations nécessaires de publication ou d'exposition ont bien été obtenues** en particulier s'agissant des personnes, des spectacles ou bâtiments pouvant figurer sur la photographie, selon les règles régissant le droit à l'image.

En cas de désaccord, ils en assument seuls la responsabilité.

Les organisateurs prendront le plus grand soin des images confiées. Ils déclinent cependant toute responsabilité en cas de dommage, perte ou vol, pendant l'envoi, la manipulation ou l'exposition des photographies.

Les œuvres présentées sont considérées sans aucune valeur commerciale.

Jury

Il est composé de 4 ou 5 personnes. Celles-ci ne doivent pas être participantes au concours. Elles sont pour moitié extérieures à la Fédération Départementale des Foyers Ruraux, à ses structures affiliées, et aux clubs photos dont les membres sont participants au concours.

Prix

Le concours est doté de plusieurs prix et lots, attribués par catégorie, pour les trois premiers lauréats.

- 1^{er} prix : 30 euros (bons d'achats en magasin spécialisé « photos » ou culture) + petits lots issus du commerce équitable
- 2^e prix : 20 euros (bons d'achats en magasin spécialisé « photos » ou culture) + petits lots issus du commerce équitable
- 3^e prix : 10 euros (bons d'achats en magasin spécialisé « photos » ou culture) + petits lots issus du commerce équitable

L'exposition des œuvres se tiendra lors de l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale, le samedi 14 mars 2020. Les photographies pourront être également exposées sur demande des foyers ou associations affiliées, durant toute l'année 2020.

Résultats

La proclamation des résultats aura lieu lors de l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des foyers ruraux, le samedi 14 mars 2020.

Les lauréats seront avertis personnellement par e-mail, et l'ensemble des participants recevra le classement du jury, par e-mail.

Retour des photos

A l'issue du concours et de l'exposition, les photographies seront restituées à leur propriétaire (au plus tard, fin 2020). **Les œuvres non réclamées, ou non restituées, seront archivées par la Fédération Départementale.**

Les organisateurs ne seront pas tenus pour responsables si les circonstances imposent l'annulation du concours.

Bulletin d'envoi à remplir ci-après

Bordereau d'envoi à joindre avec les photographies présentées

Nom
Prénom

Membre du foyer rural/association ou club « photos » de :

Adresse postale :

Adresse mail :

Je désire m'inscrire à votre concours photographie de 2020 et je vous adresse les photographies suivantes.

Nom de l'auteur	Titre de la photographie	Catégorie choisie (couleurs, noir et blanc, jeunes de moins de 18 ans ou membre club « photos »)

Je déclare accepter le règlement du concours qui m'a été remis

Fait à

le :

Signature :